

## BETTAPHAM

Date de préparation 26-oct.-2012

Date de révision 21-août-2013

Numéro de révision 1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit HBP04  
Nom du produit BETTAPHAM  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas  
Bat. Galilée 3  
Parc Saint Christophe  
10, avenue de l'Entreprise.  
95863 CERGY PONTOISE  
FRANCE  
tel : +33 (0)1 30 17 88 00  
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

Distributeur Cerexagri s.a.s.  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

**France :** ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Symbole(s)** Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**R-code(s)** Xi;R36, R43 - N;R51/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 - (H317)

Chronic Aquatic Toxicity Catégorie 2 - (H411)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



**Symbole(s)**  
Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) de risque

R36 - Irritant pour les yeux

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Phrase(s) de sécurité

S2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S24 - Éviter le contact avec la peau

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

S37 - Porter des gants appropriés

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement



ATTENTION

**Mention de danger**

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée

**2.3 Autres dangers**

Pas d'information disponible.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Phenmedipham	237-199-0	13684-63-4	10 - 20	N; R50/53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	donnée non disponible
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	-	78330-21-9	1 - 5	Xn;R22 Xi;R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	donnée non disponible
Isopropylamine Alkyl Benzene Sulphonate	271-531-5	68584-24-7	5 - 10	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée  
Etouffer les flammes avec du sable, des poudres sèches, du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger particulier** Pas d'information disponible

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs  
Éviter le contact avec les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation :**

Assurer une ventilation adéquate  
Porter un équipement de protection individuel  
Éviter le contact avec les yeux  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

#### **Mesures d'hygiène :**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
Se laver les mains après manipulation

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants  
Protéger de la lumière

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition :** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

**Le niveau sans effet dérivé (DNEL)** Pas d'information disponible

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales.  
**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues. (Tyvek).  
**Protection des mains** gants de protection.  
**Protection respiratoire** Protection respiratoire conforme à EN 143

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Pas d'information disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	blanc cassé	
<b>État physique</b>	liquide suspension concentrée	
<b>Odeur</b>	de cannelle	
<b>Propriété</b>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.38	(25°C - 1% solution)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	< 85 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible	
<b>Densité</b>	1.0030 g/mL	20°C
<b>Hydrosolubilité</b>	Pas d'information disponible	
<b>Solubilité</b>	Pas d'information disponible	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas d'information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 400 °C	
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible	
<b>Viscosité</b>	113 mPa.S (20°C) EEC A.3	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 Autres informations

**Teneur en COV** Pas d'information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

températures supérieures à 35 °C

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants

Acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques



## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

**Inhalation**

Pas d'information disponible.

**Contact avec les yeux**

Irrite modérément les yeux. (lapin).

**Contact avec la peau**

Irrite modérément la peau. (lapin).

**Ingestion**

Pas d'information disponible.

**DL50 oral**

> 2000 mg/kg (rat)

**DL50 dermal**

> 4000 mg/kg (rat)

#### Toxicité chronique

**Corrosion/irritation cutanée**

Pas d'information disponible.

**Corrosivité**

Pas d'information disponible.

**Sensibilisation**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Toxicité à dose répétée**

Pas d'information disponible

**effets cancérogènes**

Pas d'information disponible

**Effets mutagènes**

Pas d'information disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Pas d'information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Pas d'information disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 2 mg/L (Chlorella vulgaris)

EC50/48h/Daphnia = 14 mg/L

CL50/poisson/96 h = 4.4 mg/L (Rainbow trout)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Phenmedipham	3.59

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a ( (Phenmedipham) )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

**IMDG/IMO**

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( (Phenmedipham) )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

**IATA/ICAO**

14.1. No ONU	UN3082
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( (Phenmedipham) )
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A97, A158

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE Rubrique 1173

Homologation n° : 8800029

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationales**

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>La Chine</b>	-
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)

**Légende :**

**TSCA** - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R36 - Irritant pour les yeux  
R38 - Irritant pour la peau  
R41 - Risque de lésions oculaires graves  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 21-août-2013

**Révision** non applicable

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**